

**COMPTE RENDU de Conseil Municipal**  
**DU 20 DECEMBRE 2011**

**Etaient présents** : M. DEROUET. LAUTOUR. PELLERIN. PROVOST LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. LENEVEU. CERISIER. LETONDEUR. BESNARD. POTTIER. HECQUARD. COQUIO

**Absents** :

**Pouvoirs** : E.MOTTIN a donné pouvoir à CH. DEROUET

**Secrétaire de séance** : L. PROVOST

- ***Dévolution du marché « Construction d'une salle d'activités multiples à vocation sportive ».***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie les 01 et 15 décembre 2011 pour analyser les offres de marché d'agrandissement de la salle d'activités multiples à vocation sportive « Route du Stade ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, retient dans sa totalité les propositions de la Commission d'appel d'offres pour un montant de 264 879.50€ HT soit 316 795 .88 € TTC, options comprises.

- ***Modification du temps de travail d'un agent***

Dans un souci d'équité au niveau des charges de fonctionnement entre les écoles de Lonlay L'Abbaye et St Bômer, il a été constaté un surcoût équivalent à 5 heures hebdomadaires de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la Commune de Lonlay.

Pour pallier à cette différence, ces 5 heures seront portées à la charge par le Sivos à compter du 01/01/2012. Par conséquent, monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de réduire de 5 heures hebdomadaires, le temps de travail de ce même adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, alloué par la Commune de Lonlay,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide une réduction du temps de travail de 5/40ème de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe chargé de l'entretien des locaux scolaires de LONLAY L'ABBAYE.

Le régime indemnitaire sera modifié dans les mêmes termes.

- ***Etude de deux demandes de droit de préemption urbain***

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de deux immeubles situés dans le Bourg.

- ***Demande de subvention exceptionnelle –Construction d'une Médiathèque-***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le projet d'aménagement d'une bibliothèque médiathèque dans l'ancienne Maison des Oeuvres, dont la commune est propriétaire. La création de cette bibliothèque-médiathèque permettra de répondre aux besoins des habitants en matière d'accès à la culture. La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et le bâtiment réhabilité fera l'objet d'une mise à disposition, afin que la Communauté de communes du Domfrontais assure le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque. Le coût total de l'opération est de 122 925 €, dont assiette éligible aux subventions: **96 925 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **charge** Monsieur le Maire de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, sur le programme 122 pour un montant de 25 000€.

- **Etude d'un avenant à la convention de contrôle technique de la Socotec- Salle d'activités multiples à vocation sportive**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation d'un Cabinet de contrôle technique pour la salle a été faite et que la Socotec a été retenue pour un montant de 4 425€ HT. Or, un rapport préalable de contrôle technique est désormais nécessaire pour la délivrance du permis de construire et cette prestation n'est pas comprise dans la proposition.

La Socotec a adressé pour ce faire, un avenant à la convention dont le montant est de 850€ HT. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet avenant de 850€ HT soit 1 016.60€ TTC.

Les crédits nécessaires figurent au compte 2313 op 100018 du BP 2011

- **Etude de la convention Sogeti pour la réhabilitation des réseaux d'E.U. du Centre Bourg**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'étudier la faisabilité technique financière et réglementaire pour la réalisation de la réhabilitation du réseau assainissement du Centre Bourg.

Un devis a été demandé à la Sogeti, Maître d'œuvre chargé d'effectuer le diagnostic des réseaux d'assainissement. L'estimation s'élève à la somme de 3 900€ HT soit 4 664.40 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte ce devis.

Les crédits nécessaires figurent sur le BP 2011 service assainissement au C/203

- **Réhabilitation des réseaux rue St Michel**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Coquio qui a suivi les différentes réunions pour prévoir l'enfouissement des réseaux rue St Michel. Il avait semblé intéressant au départ de prévoir l'enfouissement de ces réseaux. Toutefois, il s'est avéré que ces travaux n'étaient possibles qu'en passant une tranchée au milieu de la chaussée qui a été refaite récemment, d'autre part, une maîtrise d'œuvre doit être sollicitée. Devant l'augmentation importante du montant des travaux, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite. ERDF va cependant remettre aux normes le réseau électrique actuellement dangereux, mais les travaux seront réalisés en aérien.

- **Motion de soutien pour l'autorisation d'exercice du SMUR de Domfront**

L'activité SMUR est une activité réglementée nécessitant une autorisation d'exercice délivrée par l'Agence Régionale de Santé, pour une durée de 5 ans. L'autorisation actuelle date du 27 mars 2007. Le renouvellement (qui concerne également le SMUR de La Ferté Macé et le service de médecine d'urgence), doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de renouvellement d'autorisation entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre de l'année 2011.

Ce dossier a été transmis par Monsieur le Directeur du CHIC des Andaines, dès le 2 novembre à l'Agence Régionale de Santé, ce qui signifie que le CHIC des Andaines demande de poursuivre cette activité.

Monsieur le Directeur du CHIC des Andaines a exposé cette situation lors de la séance du conseil de surveillance du CHIC des Andaines le 28 octobre dernier.

Des membres du personnel du SMUR de Domfront ont fait part de leurs craintes, de voir la pérennité du service remise en cause à l'occasion de cette procédure de renouvellement d'autorisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

EXPRIME AVEC FORCE, au nom de la population, son attachement au maintien de ce service de proximité, garant de la sécurité sanitaire des habitants du Domfrontais et du Passais, et au-delà, dans le cadre du périmètre d'intervention du CHIC des Andaines, de la population du bocage Sud. L'antenne du SMUR de Domfront, correspond aux objectifs de santé publique,

APPUIE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION faite par Monsieur le Directeur du CHIC des Andaines auprès de l'Agence Régionale de Santé,

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil de Surveillance du CHIC des Andaines, de lui transmettre toute information utile sur l'état d'avancement du dossier,

DEMANDE à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé le renouvellement de l'autorisation d'exercice de l'antenne du SMUR de Domfront, du SMUR de la Ferté-Macé et du service de médecine d'urgence.

- Etude d'une demande de subvention

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à une demande de subvention émanant d'une école de Domfront.

- Questions diverses

☛ Dans le Budget 2011, Le Conseil Municipal avait prévu contracter des emprunts. Le montant des travaux étant maintenant connu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour ces emprunts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de contacter des organismes bancaires pour contracter :

- Un prêt de 200 000€ sur 15 ans pour financer la voirie du Lotissement
- Un prêt de 100 000€ sur 30 ans pour les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement. Les offres seront étudiées à la prochaine séance du Conseil Municipal .

☛ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue de la semaine fédérale de cyclotourisme 2011. Un excédent de recettes a été dégagé, il correspond pour l'ensemble des associations de Lonlay L'Abbaye à la somme de 1 366.93€ (avec un reliquat à venir).

Le Conseil Municipal, en accord avec une majorité d'associations qui ont participé à cette manifestation a décidé d'organiser une soirée pour remercier l'ensemble des bénévoles et d'y associer par la même occasion les bénévoles qui ont réalisé le char pour le comice agricole de Domfront le 05 septembre 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la Commune percevra cette somme de 1 366.93€ (augmentée de l'éventuel reliquat) reversée par l'US Acome de Mortain. La Commune prendra en charge la totalité des frais occasionnés pour la soirée qui va avoir lieu début 2012.

La recette sera encaissée au C/7788 du budget.

☛ Le Comité des fêtes de Lonlay L'Abbaye a pris en charge la confection du char pour le Comice d'arrondissement de Domfront. Le Conseil Municipal avait décidé que la Commune rembourserait au Comité des fêtes l'excédent des dépenses. Il s'avère qu'après décompte, il y aurait lieu de rembourser au Comité des fêtes une somme de 415.92€.

Le Conseil Municipal décide de verser au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 415.92€. Ces crédits seront portés au BP 2012 C/ 6574012.

☛ M et Mme Charuel, propriétaires des murs de la boulangerie, ont adressé un courrier proposant à la Commune d'acheter ces murs. Le Conseil Municipal à l'unanimité, indique que cet investissement n'est pas prévu dans les orientations budgétaires immédiates de la Commune. Par conséquent, il charge Monsieur le Maire de répondre en ce sens à M. et Mme Charuel.

☛ Le Conseil Municipal a reçu une pétition adressée par certains habitants de la Place St Sauveur relatant les écarts d'une certaine clientèle jusqu'à des heures très tardives, auprès du camion pizza qui stationne tous les lundi soirs à partir de 16h00 sur cette place. Il considère qu'il y a trouble de l'ordre public et décide à l'unanimité d'adresser un courrier à ce commerçant, lui précisant qu'il devra avoir quitté les lieux à 22H00 précises chaque lundi. En cas de non respect de cette obligation, Monsieur le Maire est chargé de mettre en application, les sanctions qui s'imposent.

☛ Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Inspection académique l'informant qu'il y a risque d'une suppression de poste à la rentrée de septembre 2012 sur le site de St Bômer. Il demande à Madame Hecquard d'intervenir à ce sujet. Madame Hecquard informe le Conseil Municipal que les chiffres qu'elle a donnés sur les prévisions d'effectifs n'ont pas été repris dans leur intégralité et que Monsieur l'Inspecteur, questionné à ce sujet, n'a pas apporté de réponse concrète à la question. Il s'avère que ce poste, si les chiffres de Madame Hecquard sont repris, n'a pas lieu d'être supprimé. Un courrier va être adressé à l'Inspection académique en ce sens par les Maires des deux Communes et le Président du Sivos. D'autre part, les parents d'élèves ont immédiatement réagit en déposant des pétitions dans les Commerces, Ecoles, mairie, etc... Le Conseil Municipal souligne que les parents d'élèves qui scolarisent leurs enfants ailleurs que dans leur Commune, contribuent à ces situations de suppressions de poste, alors que les deux Communes de Lonlay et St Bômer auraient en population, largement de quoi avoir une classe ,par niveau, sans ces départs vers l'extérieur.

☛ Lecture est faite d'un courrier de Monsieur Rémy MADELINE concernant la sécurité au niveau du distributeur de billets. Le Conseil Municipal prend acte, il considère à ce sujet que les mesures urgentes et possibles ont été prises.

☛ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition d'achat d'un immeuble sis à l'Epine Orbière. Monsieur le Maire a pris contact avec le CONSEIL GENERAL afin de savoir s'il pense que la suppression de cette maison en ruine améliorerait la visibilité dans le carrefour, l'immeuble étant situé sur une départementale. Le CONSEIL GENERAL n'a pas encore donné de réponse.

☛ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a envoyé un courrier de mise en demeure à M. STONE pour le muret érigé aux Guimondières ne répondant pas à l'autorisation qui lui a été donnée. .

☛ Monsieur le Maire rappelle que les voeux de la Municipalité sont fixés au 12 JANVIER 2012 et que la population est cordialement invitée à y assister. Il rappelle également au Conseil que les élections auront lieu les 22 avril et 06 mai ainsi que les 10 et 17 juin 2012.